

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2010

Sous la présidence Monsieur PERON Patrick

Adjoints :	Mesdames AQUE Marie - MAZZERO Peggy - LE LAN Joséphine et Messieurs MAROCHINI Eric - FOSSO Antoine - SCHMITT Gilbert - LEBOURG Gérard.
Conseillers présents :	Mesdames WINZENRIETH Rolande - ANGELONI Muriel - CORION Patricia - BECKER Bernadette - TORRI Fabienne - CHOLLOT Sheree - SPARAPANI Nicole - ATHONADY Marie José, Messieurs CERBAI Joël - BONIFAZZI Guy - ROSSI Jean-Luc - WAGNER Théodore - MAROCCHINI Daniel - BERNARDINI Roland.
Conseiller(s) absent(s) :	Madame KOSTADINOVIC Stephanie.
Procuration(s) :	Madame NOIREZ Carmen pour Madame CHOLLOT Sheree. Monsieur NOAL Frédéric pour Madame CORION Patricia. Monsieur GULINO Jean-Claude pour Monsieur CERBAI Joël. Monsieur STEFANOWSKI Jean-Michel pour Monsieur PERON Patrick. Monsieur KAUFMAN Jacky pour Monsieur MAROCCHINI Daniel. Monsieur KRAMER Michel pour Madame SPARAPANI Nicole.
Secrétaire de séance :	Madame MAZZERO Peggy.
Nombre de conseillers présents :	22.

ORDRE DU JOUR

- 1) ☞ Budget 2010.
- 2) ☞ Subventions aux associations 2010.
- 3) ☞ Fonds départemental d'Aides aux Jeunes en Difficulté.
- 4) ☞ Mise accessibilité arrêt bus rue Foch : demande de subvention SMITU.
- 5) ☞ Isolation extérieure bât rue de Coquelicots : demandes de subvention.
- 6) ☞ Aménagements aires de jeux : demandes de subventions.
- 7) ☞ Réaménagement combles mairie : demande de subvention.
- 8) ☞ Clôture terrains de tennis : demande de subvention.
- 9) ☞ Bilan acquisitions/cessions 2009 : validation.
- 10) ☞ Bibliothèque : demande de subvention Département : développement de collections spécifiques.
- 11) ☞ Ligne de trésorerie.
- 12) ☞ Décision du maire prise dans le cadre des délégations.
- 13) ☞ Remerciements.
- 14) ☞ Informations diverses.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

8 AVRIL 2010

Le **MAIRE** ouvre la séance à 19 heures 30 et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'au public. Après avoir recensé les votes par procuration, **Monsieur PERON** demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu du 26 mars 2010. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE nomme **Madame BECKER-MAZZERO** en qualité de secrétaire de séance

1) Budget 2010.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur **MAROCHINI** Adjoint aux finances se prononce à la majorité (3 abstentions : Monsieur **WAGNER** et Madame **SPARAPANI** qui avait pouvoir de Monsieur **KRAMER** et 1 contre : Madame **TORRI**) pour l'adoption du budget primitif 2010 qui s'équilibre :

- ✓ En section de fonctionnement à _____ 4 889 085,00 €
- ✓ En section d'investissement à _____ 3 409 715,00 €
- ✓ Total des dépenses et recettes 2010 : _____ 8 298 800,00 €

COMMENTAIRE.

Monsieur MAROCHINI souhaite dans un premier temps s'excuser pour l'annulation de la commission finances du 7 avril.

Il poursuit est précise que la mise en place, en 2010, d'un marché à bon de commande pour tout ce qui concerne l'achat de fournitures courantes pour les services techniques, devrait permettre de dégager des économies sur le poste 6068. Il ajoute que la baisse des dotations de l'Etat est consécutive à une modification du calcul de l'enveloppe normée et que l'impact de l'évolution démographique positive sur Algrange ne produira des effets sur ces dotations qu'à partir de 2011.

A **Monsieur WAGNER** qui s'étonne de l'évolution importante des crédits prévus au compte 6068, **Monsieur MAROCHINI** lui précise que cette augmentation est la conséquence de la prise en charge de certains services à la population par les agents communaux. Il précise toutefois que d'autres articles budgétaires sont eux en diminution consécutivement à l'internalisation de ces services.

Monsieur WAGNER déplore ensuite les crédits importants prévus pour le poste « Fêtes et cérémonies » notamment pour ce qui concerne la fête de la musique. Il estime pour sa part que ces crédits auraient du être réservé à d'autres dépenses plus utiles à la population.

Monsieur FOSSO et **Monsieur PERON** lui précise à nouveau qu'ils estiment que les dépenses prévues pour l'animation culturelle de la ville sont aussi importantes que les autres et que l'inscription des crédits au poste « fêtes et cérémonies » relève d'un choix politique assumé et affiché.

S'agissant du budget 2010, **Monsieur PERON** précise également qu'un tractopelle sera acheté en crédit bail, permettant un étalement de la dépense sur 5 ans.

2) Subventions aux associations 2010.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur FOSSO Adjoint à la culture et aux sports, décide à l'unanimité d'accorder aux associations reprises dans le tableau ci-dessous les subventions suivantes :

Subventions diverses		
N°	Désignation	Propositions
1	Amicale du Personnel	Subvention de Fonctionnement 12 400,00 €
		Retraite et médailles du travail 2 300,00 €
2	C.L.C.V.	400,00 €
3	Donneurs de Sang	915,00 €
4	Eleveurs Menu Bétaïls	720,00 €
5	Parents d'Elèves	500,00 €
6	U.N.C.	275,00 €
7	Amicale S.P.	3 300,00 €
8	A.F.A.D.	200,00 €
9	Secours Populaire	1 500,00 €
10	Amicale des Vétérans S.P.	75,00 €
11	Vie Libre	100,00 €
12	V.M.E.H. Visite malades	100,00 €
13	Protection Civile	Subvention de Fonctionnement 1 000,00 €
14	Amicale des Anciens Mineurs	Subvention de Fonctionnement 250,00 €
15	Association Alzheimer/Alpha Santé	300,00 €
16	A.C.E.	800,00 €
17	Berger Simon	13 799,77 €
18	Berger Simon Prévoyance	5 206,13 €
19	Prévention Routière	155,00 €
20	Aids	80,00 €
21	Les Restos du Cœur	200,00 €
22	CES	Voyages Elèves 1 500,00 €
		Atelier Théâtre 700,00 €
23	Brioche de l'Amitié (A.P.E.I.)	460,00 €
24	Les Lutins	800,00 €
25	ASE Association socio-éducative lycée Saint Exupéry	155,00 €
26	La ligue contre le cancer	50,00 €
27	Association pour la mémoire Lorraine	240,00 €
28	Association thionvilloise d'aide aux victimes	50,00 €
29	CCFD-Terre solidaire	50,00 €
30	La pédiatrie enchantée	50,00 €
31	La croix rouge délégation Fensch-Orne	50,00 €
32	DIANOLOR	50,00 €
33	RASED	250,00 €
34	SPA	50,00 €
35	Vaincre la mucoviscidose	50,00 €
36	NAFSEP Sclérosés en plaques	50,00 €
37	comité départemental contre les maladies respiratoires	50,00 €
38	Association lorraine des greffés	50,00 €
39	AFEP (Ecrivains Publics)	150,00 €
40	Centre médico-scolaire	500,00 €
Subventions associations sportives		
N°	Désignation	Propositions
1	ASA Football	Subvention de Fonctionnement 39 000,00 €
2	ASA Handball	Subvention de Fonctionnement 9 820,00 €
3	ASA Lutte	760,00 €
4	ASA Tennis	3 250,00 €
5	Avenir Athlétique	865,00 €
6	Billard Club	1 300,00 €
7	Cercle de Yoga	155,00 €
8	Gymnastique Volontaire	250,00 €
9	Maintien en Forme	800,00 €
10	Pétanque Algrangeoise	700,00 €
11	Sporting Club	Subvention de Fonctionnement 8 030,00 €
12	USEP Hayange	300,00 €
13	Volley-ball	850,00 €
14	Badminton	400,00 €
15	Music dance	800,00 €

16	Beach volley Algrange		550,00 €
17	Fun Bike (vélo)	{	Subvention de Fonctionnement
			Subvention exceptionnelle
			2 000,00 €
			700,00 €

Subvention Chorales		
N°	Désignation	Propositions
1	Cercle Saint Louis	Subvention de Fonctionnement
		3 000,00 €
2	Chœur Classique	
		305,00 €
3	Groupe de Chant Amitié	
		305,00 €
4	Groupe de Chant Franco-Italien	
		305,00 €
5	Chorale European Voce	
		305,00 €
6	ALCEMS	
		500,00 €
7	Harmonie & Clique (Musicalis)	
		10 500,00 €

Désignation	propositions	
Séjours Elèves Scolarisés à l' Extérieur (par enfants)	20,00 €	
Classes Transplantées (par enfants)	> nbre d'enfants > 15	135,00 €
	> nbre d'enfants <= 15	150,00 €
Colonies Vacances (3 semaines)/enfant; QF>343	80,00 €	au prorata du nbre de semaines
Camps d'Ados (3 semaines)/enfant; QF>343	80,00 €	
Centres Aérés (3 semaines)/enfant; QF>343	75,00 €	
Colonies Vacances (3 semaines)/enfant; QF<343	165,00 €	au prorata du nbre de semaines
Camps d'Ados (3 semaines)/enfant; QF<343	165,00 €	
Centres Aérés (3 semaines)/enfant; QF<343	135,00 €	

Décide que les critères de versement de la subvention sont les suivants :

- ✓ Avoir fait parvenir une demande officielle en mairie.
- ✓ Pour les associations algrangeoises, avoir remis correctement rempli en mairie, le formulaire de demande de subvention.

COMMENTAIRE.

Monsieur FOSSO rappelle que toutes les associations algrangeoises ont été destinataires d'un formulaire, dont la réception en mairie dûment rempli, conditionnera le versement de la subvention.

3) Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes en Difficulté.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 par laquelle le Conseil Général a institué le Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes en Difficulté,

Considérant la volonté de la commune d'adhérer à ce dispositif qui concourt à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 25 ans et qui constitue un outil indispensable de lutte contre l'exclusion et la marginalité des jeunes,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame LE LAN, adjointe aux affaires sociales décide à l'unanimité d'adhérer au FDAJ à compter de 2010 et fixe à 0,15 € par habitants le montant de sa cotisation pour 2010.

Le Maire est également autorisé à signer la convention correspondante avec le Département.

4) Mise accessibilité arrêt bus rue Foch : demande de subvention SMITU.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 11 février 2005 prise en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR) qui impose notamment des exigences particulières en terme d'accessibilité aux transports en communs,

Considérant les travaux de réfection de trottoirs que la commune d'Algrange entreprend rue Foch et sa volonté d'adapter les deux arrêts de bus de cette rue afin de les rendre accessible aux PMR,

Considérant d'autre part l'aide financière attribuable par le SMITU pour la réalisation de ce type de travaux dont l'estimation est fixée à 13 250,14 € HT pour les deux arrêts de bus susvisés,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame AQUE, adjointe au développement urbain et après délibération,

- ✓ Sollicite à l'unanimité l'attribution d'une subvention auprès du SMITU pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité au PMR de deux arrêts de bus de la rue Foch à Algrange dont le coût est estimé à 13 250,14 € HT ;
- ✓ Adopte le plan de financement suivant :
 - Travaux de mise en accessibilité : _____ 13 250,14 € HT
 - Subvention SMITU / _____ 1 987,52 €
 - Autofinancement commune : _____ 11 262,62 €

COMMENTAIRE.

Madame TORRI souhaite savoir quels sont les arrêts de bus concernés par les travaux.

Madame AQUE lui précise qu'il s'agit des deux arrêts situés rue Foch, à proximité du temple et de la mairie et expose à **Monsieur BERNARDINI** que les autres arrêts de bus de la commune seront adaptés au fur et à mesure des travaux qui seront réalisés dans les rues concernées.

5) Isolation extérieure bât rue de Coquelicots : demandes de subvention.

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à l'isolation extérieure du bâtiment communal sis rue des coquelicots à Algrange et ce notamment en raison des économies d'énergie non négligeable qui seront générées par ces travaux et de l'état général de la façade qui impose un traitement rapide,

Considérant la volonté de la commune d'Algrange de s'engager dans un processus d'entretien pertinent de ses bâtiments qui passe notamment par la mise en œuvre de solution HQE devant concourir à la réalisation d'économie d'énergie notable,

Considérant l'état du bâtiment communal sis rue des coquelicots, dont la toiture a été remise à neuf en urgence fin 2009 et qui impose à présent de traiter efficacement la façade extérieure tout en procédant à son isolation,

Considérant le coût non négligeable de cette opération estimée à 39 559,20 € HT pour laquelle des subventions de la Région Lorraine et du Département de la Moselle (PACT 57) sont sollicitées

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SCHMITT, adjoint aux travaux et après délibération :

✓ Sollicite à l'unanimité auprès de la Région Lorraine, du FEDER et du Département de la Moselle l'attribution d'une subvention pour les travaux d'isolation extérieure du bâtiment communal sis rue des coquelicots à Algrange, aux taux et montants les plus élevés sur la totalité de la dépense prévisionnelle fixée à 39 559,20 € HT,

✓ S'engage à prendre à sa charge la part des dépenses non couvertes par les subventions et à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions sollicitées.

6a) Aménagement d'une aire de jeux pour l'accueil périscolaire : demande de subvention CAF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat « Enfance-Jeunesse » signé entre la commune d'Algrange et la CAF de la Moselle,

Considérant la volonté de la commune d'aménager à proximité du centre d'accueil périscolaire une aire de jeux clôturée à destination exclusive des enfants accueillis par les PEP 57, pour le compte de la commune, dans le cadre de l'accueil périscolaire, des mercredis récréatifs et des centres aérés petites et grandes vacances,

Considérant la pertinence du lieu d'implantation de cette nouvelle aire de jeux qui permettra aux enfants de bénéficier de cet équipement toute l'année et avec facilité, ce dernier étant localisé à quelques mètres du centre d'accueil périscolaire,

Considérant le coût de réalisation de ce projet, estimé à 75 429.00 € HT, qui comprend la fourniture et la pose des sols spécifiques à ce type d'équipement, des jeux, de tables, bancs, poubelles de propreté et d'une clôture avec portillon permettant la fermeture du site pendant les périodes de fermeture du centre d'accueil périscolaire,

Considérant l'apport non négligeable et nécessaire de la CAF dans le financement et la réalisation de cet équipement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SCHMITT, adjoint aux travaux, et après délibération,

✓ Sollicite à l'unanimité l'attribution d'une subvention auprès de la CAF dans le cadre du financement de travaux d'aménagement d'une aire de jeux à proximité du centre d'accueil périscolaire, aux taux et montants les plus élevés, et sur la totalité de la dépense subventionnable qui s'élève à 75 429,00 € HT,

✓ S'engage à prendre à sa charge la part des dépenses non couvertes par la subvention.

COMMENTAIRE.

Monsieur WAGNER demande quel pourcentage de subvention peut être escompté sur ce dossier.

Monsieur PERON précise que s'agissant de la CAF et uniquement pour l'aire qui sera située à proximité du bâtiment de l'accueil périscolaire, 44 % peuvent être attendus.

Pour les autres financeurs, cela dépendra des crédits disponibles.

Monsieur PERON précise également à l'assemblée que l'aire de jeux initialement prévue dans le programme « Bouygues Immobilier » va être remplacée par des places de parking.

6b) Aménagement cités minières : demande de subvention Etat (DDCS).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'obligation faite à la commune de démonter les aires de jeux situées Rue des Américains et rue des Genêts en raison de leur vétusté et des risques potentiels que leurs éléments auraient pu faire courir aux jeunes enfants,

Considérant la volonté de la commune de proposer aux enfants de ces quartiers de nouvelles aires de jeu, en remplacement de celles existantes et d'aménager à proximité du centre d'accueil périscolaire une aire de jeux clôturée à destination des enfants accueillis par les PEP 57 pour le compte de la commune dans le cadre de l'accueil périscolaire, des mercredis récréatifs et des centres aérés petites et grandes vacances,

Considérant le coût de réalisation de ce projet, estimé à 123 907,00 € HT (22 262,00 € HT pour la rue des Américains, 26 216,00 € HT pour la rue des Genêts et 75 429,00 € HT pour l'aire située à proximité de centre d'accueil périscolaire, chemin des dames), qui comprend la fourniture et la pose des sols spécifiques à ce type d'équipement, des jeux, de tables, bancs, poubelles de propreté et d'une clôture avec portillon,

Considérant l'apport non négligeable et nécessaire de l'Etat dans le financement et la réalisation de ces équipements qui assurent un rôle primordial s'agissant de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité de vies de ces 3 quartiers de la ville,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SCHMITT, adjoint aux travaux, et après délibération,

✓ Sollicite à l'unanimité l'attribution d'une subvention de l'Etat (DDCS) s'agissant de la création d'aires de jeux dans 3 secteurs de la commune, pour un coût estimé à 123 907,00 € HT,

✓ S'engage à prendre à sa charge la part des dépenses non couvertes par la subvention.

6c) Aménagement cités minières : demande de subvention Région (FSC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'obligation faite à la commune de démonter les aires de jeux situées Rue des Américains et rue des Genêts en raison de leur vétusté et des risques potentiels que leurs éléments auraient pu faire courir aux jeunes enfants,

Considérant l'intérêt que représente la mise en place de nouvelles aires de jeux dans ces cités minières défavorisées,

Considérant la volonté de la commune de proposer aux enfants de ces cités de nouvelles aires de jeu, en remplacement de celles existantes,

Considérant le coût de réalisation de ce projet, estimé à 123 907,00 € HT (22 262,00 € HT pour la rue des Américains, 26 216,00 € HT pour la rue des Genêts et 75 429,00 € HT pour l'aire située à proximité de centre d'accueil périscolaire, chemin des dames), qui comprend la fourniture et la pose des sols spécifiques à ce type d'équipement, des jeux, de tables, bancs, poubelles de propreté et d'une clôture avec portillon,

Considérant l'apport non négligeable et nécessaire de la Région dans le financement et la réalisation de ces équipements qui assurent un rôle primordial s'agissant de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité de vies de ces 3 cités de la ville,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SCHMITT, adjoint aux travaux, et après délibération,

- ✓ Sollicite à l'unanimité l'attribution d'une subvention de la Région aux taux et montants les plus élevés et sur la totalité de la dépense prévisionnelle, au titre du Fonds de Soutien aux Communes Minières s'agissant du projet d'aménagement de 3 cités minières de la commune (la création d'aires de jeux), pour un coût estimé à 123 907,00 € HT,
- ✓ S'engage à prendre à sa charge la part des dépenses non couvertes par la subvention.

7) Réaménagement combles mairie : demande de subvention.

Vu le code Général des collectivités territoriales

Vu le programme de travaux relatif à l'extension des locaux de la commune d'Algrange qui porte notamment sur la création de bureaux dédiés à l'aide à la population et d'une salle de réunion dans les combles à aménager ainsi que sur l'acquisition de 25 micro ordinateurs destinés à ces nouvelles salles d'une part et au remplacement d'appareils vétustes d'autres part,

Considérant le financement de ces travaux actuellement autofinancés à hauteur de 100 % par la commune dont la situation financière demeure précaire,

Considérant la nécessité de réaliser cet aménagement qui permettra également d'isoler le bâtiment notamment dans sa partie toiture,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SCHMITT, adjoint aux travaux, décide à l'unanimité :

- ♦ D'approuver le plan de financement des travaux relatif à l'aménagement des combles de la mairie (travaux + acquisitions matériels), programme 2010 dont le montant estimatif est fixé à 55 022,58 € HT ;
- ♦ De solliciter par l'intermédiaire du député de la circonscription de Thionville Ouest et du sénateur de la Moselle l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire aux taux et montants les plus élevés et sur la totalité de la dépense prévisionnelle ;
- ♦ De s'engager à prendre à sa charge la part des dépenses non couverte par la subvention.

8) Clôture terrains de tennis : demandes de subvention.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'état vétuste et dangereux de l'actuelle clôture en grillage bordant les cours de tennis extérieurs communaux,

Considérant de ce fait l'impossibilité actuelle de sécuriser pleinement l'accès à ces cours,

Considérant le coût de mise en place d'une clôture neuve estimé à 31 479,20 € HT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SCHMITT, adjoint aux travaux, décide à l'unanimité :

- ♦ D'approuver le plan de financement des travaux relatif à la mise en place d'une clôture autour des terrains de tennis extérieurs de la commune dont le montant estimatif est fixé à 31 479,20 € HT ;
- ♦ De solliciter auprès de la Région Lorraine et de la Fédération Française de Tennis l'attribution d'une subvention aux taux et montants les plus élevés et sur la totalité de la dépense prévisionnelle ;
- ♦ De s'engager à prendre à sa charge la part des dépenses non couverte par la subvention.

9) Bilan acquisitions/cessions 2009 : validation.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la réglementation comptable prévoit qu'il appartient chaque année au conseil municipal de valider les acquisitions et cessions réalisées sur l'exercice précédent ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur MAROCHINI, adjoint aux finances, décide à l'unanimité de valider, au titre de l'année 2009 les cessions de terrains suivantes, aucune acquisition n'ayant été réalisée :

- ✓ Vente à Monsieur FRELING parcelle section 10 n°192, d'une superficie de 211 m² à 23,70 € le m², (délibération du 14 octobre 2008) pour un montant de 5 000,70 € ;
- ✓ Vente à Monsieur MARANO parcelle section 6 n°807/89, d'une superficie de 1 are 22 centiares à 99,09 € l'are, (délibération du 20 mars 2009), pour un montant de 120,89 € ;
- ✓ Vente à Monsieur FOSSO, parcelle section 11 N°839/120, d'une superficie de 6 ares 20 centiares à 9 000,00 € l'are, (délibération du 24 novembre 2009), pour un montant de 55 800,00 €.

10) Bibliothèque : demande de subvention Département : développement de collections spécifiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la politique culturelle mise en place par la commune d'Algrange au niveau de sa bibliothèque municipale qui souhaite notamment développer et enrichir sa collection d'ouvrages pouvant être mis à disposition des jeunes enfants dans le cadre des partenariats engagés entre cette structure et les écoles de la ville, le centre d'accueil périscolaire (qui gère également les centres aérés petites et grandes vacances) et les jeunes lecteurs de la ville,

Considérant la politique du Département de la Moselle qui tend à favoriser et à accompagner les communes dans leurs démarches de développement et de financement de collection pour des secteurs spécifiques,

Considérant la volonté de la commune d'Algrange de s'inscrire dans ce dispositif notamment pour ce qui concerne les jeunes enfants pour lesquels un projet de création d'un espace spécifique de lecture est prévu pour l'année 2010,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FOSSO, adjoint à la culture, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✓ Valide le dossier de demande de subvention « Développement de collections spécifiques » et sollicite auprès du département de la Moselle l'attribution d'une subvention aux taux et montants les plus élevés afin de permettre l'acquisition d'ouvrages spécifiques destinés aux jeunes publics,
- ✓ S'engage à respecter les conditions d'attribution des aides détaillées dans le dossier de demande de subvention ;
- ✓ Dit qu'une subvention sera également déposée dans le cadre du complément de mobilier à acquérir pour permettre la création d'un espace spécifique de lecture pour les jeunes enfants.

11) Ligne de trésorerie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2010,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par les établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de la trésorerie,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité (3 abstentions : Monsieur WAGNER et Madame SPARAPANI (2)),

- ✓ D'ouvrir une ligne de trésorerie de 800 000,00 € ;
- ✓ D'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ;
- ✓ D'autoriser le maire à signer le contrat à intervenir ;
- ✓ Dit qu'en cas d'empêchement du maire, le 1^{er} adjoint ou l'adjoint aux finances sont autorisés à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

COMMENTAIRE.

Monsieur WAGNER précise que la ligne de trésorerie présente tout de même un taux d'intérêt de 1.10 % et qu'à ses yeux elle constitue un emprunt dissimulé sous une autre appellation.

Messieurs PERON et **MAROCHINI** lui répondent que son affirmation est totalement fautive car la ligne de trésorerie va simplement permettre à la commune de faire face à ses dépenses dans l'attente de la perception des recettes liées aux ventes de terrains et d'immeubles et du versement des subventions (qui nécessitent que l'on paie d'abord la dépense). **Monsieur MAROCHINI** précise également que l'Etat accuse un certain retard dans le versement des 12^{ème} de fiscalité qui n'ont toujours pas été perçus à ce jour.

Monsieur MAROCHINI précise ensuite à **Monsieur WAGNER** qu'une ligne de trésorerie, au contraire de l'emprunt, ne fait pas l'objet d'une constatation budgétaire, que son taux d'intérêt est faible et qu'elle est limitée dans le temps (1 an maximum).

Monsieur PERON ajoute que le coût de la ligne de trésorerie sera communiqué au fur et à mesure de son utilisation.

12) Décision du maire prise dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal est informé que la somme de 1 038 € proposée par notre assureur a été acceptée dans le cadre du remboursement d'un sinistre relatif à la détérioration de barrières communales par le véhicule d'un particulier.

13) Remerciements.

A l'attention de **Monsieur Jean-Marie PELT** pour la fourniture gracieuse de 8 ouvrages dans le cadre du futur festival de l'environnement.

14) Informations diverses.

La séance est levée à 23 heures